

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 juin 2024

Objet : Approbation d'un acte rectificatif à l'acte de cession de l'hôtel la Terrasse par l'OPH Levallois Habitat à l'EPFIF en date du 18 décembre 2020, relatif à la capacité d'avances et d'indemnisation

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Vincent FRANCHI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Gérard HUOT- Monsieur Luc AIT AISSA – Monsieur Philippe LAUNAY

Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur Bernard GAHNASSIA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Madame Chantal LABORDA à Monsieur Luc AIT AISSA
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI à Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI

Etaient excusés :

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE

Etaient absents :

Monsieur Hugo DAPINO

LE CONSEIL

Vu la convention d'intervention foncière tripartite signée entre la Commune de Levallois, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD) ;

Vu l'acte signé le 18 décembre 2020 constatant la vente par l'OPH Rives de Seine Habitat, venant aux droits de l'OPH Levallois Habitat, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, du bien immobilier situé au 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant-Couturier à Levallois (parcelle cadastrée section I n°47) pour un montant de 1 250 000 euros, acte publié le 30 décembre 2020 au service de la publicité foncière de NANTERRE 3 ;

Considérant que le bien, objet de l'acte, a été cédé occupé par la Société LAYNA, anciennement dénommée société GASTRONOMIQUE DE LEVALLOIS ;

Considérant que l'acte précité prévoyait que l'OPH Rives de Seine Habitat conserve la jouissance du bien immobilier jusqu'au paiement de l'indemnité d'éviction commerciale à l'occupant par l'EPFIF ;

Considérant que l'OPH Rives de Seine Habitat doit remettre ledit bien libre de toute location et occupation ;

Vu le projet d'acte rectificatif, ci-annexé, prévoyant que le vendeur, l'OPH Rives de Seine Habitat, puisse effectuer toute diligence nécessaire afin d'obtenir la libération dudit bien contre versement d'une éventuelle indemnité correspondant à la perte du droit à la propriété commerciale ;

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'acte rectificatif à l'acte signé le 18 décembre 2020 constatant la vente par l'OPH Rives de Seine Habitat, alors dénommé OPH Levallois Habitat, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, de l'immeuble sis 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant-Couturier à Levallois, relatif à la capacité pour l'OPH d'effectuer toute diligence nécessaire afin d'obtenir la libération du bien contre versement d'une éventuelle indemnité correspondant à la perte du droit à la propriété commerciale.

- D'autoriser le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à l'acte rectificatif, et lui confère tous pouvoirs à cet effet.

- D'autoriser le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à déléguer au Directeur d'agence de Levallois la signature de l'ensemble de la documentation contractuelle relative à l'acte rectificatif, et à lui accorder tous pouvoirs à cet effet.

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Approuve l'acte rectificatif à l'acte signé le 18 décembre 2020 constatant la vente par l'OPH Rives de Seine Habitat, venant aux droits de l'OPH Levallois Habitat, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, de l'immeuble sis 66 rue Rivay et 65 ter rue Paul Vaillant-Couturier à Levallois , relatif à la capacité pour l'OPH d'effectuer toute diligence nécessaire afin d'obtenir la libération du bien contre versement d'une éventuelle indemnité correspondant à la perte du droit à la propriété commerciale.

Article 2 : Autorise le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à l'acte rectificatif, et lui confère tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : Autorise le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à déléguer au Directeur d'agence de Levallois la signature de l'ensemble de la documentation contractuelle relative à l'acte rectificatif, et à lui accorder tous pouvoirs à cet effet.

Résultat des votes : 28 voix pour

La délibération N° 9 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOpte
Pour Extrait Conforme
Le Président,
